

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/131 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2007

SEANCE DU 26 JUILLET 2007

L'An deux mille sept, et le vingt-six juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALBERTINI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme MOZZICONACCI Madeleine
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme DELHOM Marielle à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. ANGELINI Jean-Christophe
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ALBERTINI Jean-Louis
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 07/032 AC du 8 mars 2007 portant adoption du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2007,
- VU** la délibération n° 07/110 AC du 25 juin 2007 portant approbation du compte administratif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2006,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE



ARTICLE PREMIER :

PRECISE que les résultats de l'exercice 2006 sont repris au sein du budget supplémentaire, à savoir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 97 555 928 ,71 €,
- un déficit de la section d'investissement de 128 561 096,78 €.

PRECISE que l'excédent de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement et que le compte administratif présente, au bilan de l'exercice 2006, un déficit global de clôture de 31 005 168,07 €.

PRECISE que les recettes restant à réaliser portées à la section d'investissement s'élèvent à 28 550 890 € (recettes PEI attendues de l'Etat pour les infrastructures de transport et le patrimoine décrites ci-après), soit un déficit final de 2 454 278,07 €.

Compte Administratif 2006 - Restes à réaliser en recettes

Secteur	N° opération présage	Objet	Imputation	Montant restant à réaliser
Patrimoine	7633	Chapelles à fresque - 1ère tranche PEI	903-1318-R4726	47 130 €
Réseau ferré	3604, 4582 et 6343	Acquisition autorails, renouvellement voies... PEI	908-1318-R1411	25 340 000 €
Ports	6422 et 6500	Ajaccio, étude sur Carbonite	908-1318-R1313	356 000 €
Routes	5573 et 6495	Pont Abra/ Stabiacciu... PEI	908-1318-R1211	2 807 760 €

TOTAL				28 550 890 €
--------------	--	--	--	---------------------

ARTICLE 2 :

ADOPTÉ le Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2007, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente délibération (le rapport de présentation, le document comptable - Annexe I - et la délibération de programme - Annexe II -) :

	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	132 886 765,71	132 886 765,71	132 886 765,71	128 106 818,71	0,00	4 779 947,00
Fonctionnement	5 739 990,00	5 739 990,00	960 043,00	5 739 990,00	4 779 947,00	0,00
TOTAL	138 626 755,71	138 626 755,71	133 846 808,71	133 846 808,71	4 779 947,00	4 779 947,00

Montants exprimés en euros

ARTICLE 3 :

PRECISE que le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes sur la section d'investissement s'élève à 21 057 105,52 € (compte tenu des annulations, transferts et réaffectations) et que les autorisations d'engagement nouvelles sur la section de fonctionnement s'élèvent à 554 000,00 € (compte tenu des annulations, transferts et réaffectations).

Le détail de ces actions et programmes, qui fait l'objet de l'annexe II (délibération de programme), est approuvé.

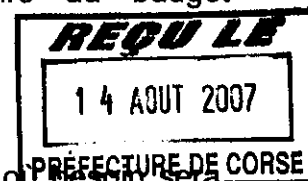
ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions d'un montant inférieur ou égal à 210 000 €. Les conventions d'un montant supérieur feront systématiquement l'objet d'une présentation et d'un vote de l'Assemblée de Corse.

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions ayant fait l'objet d'une affectation complémentaire au budget supplémentaire 2007 (cf. Annexe 3 - Etat des affectations).

ARTICLE 5 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.



AJACCIO, le 26 juillet 2007

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse

et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Louis ALBERTINI

ANNEXES

REÇU LE
14 AOÛT 2007
PRÉFECTURE DE CORSE

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2007

Le présent projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2007 a pour objectif principal de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de rééquilibrer les prévisions du budget primitif en procédant aux ajustements de crédits nécessaires soit par redéploiement, soit par inscription nouvelle.

Ce projet de budget supplémentaire intègre donc :

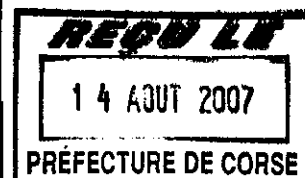
- D'une part, les résultats du compte administratif 2007 qui présente un déficit global de clôture de 31 005 168,07 € (se décomposant en un déficit de la section d'investissement de 128 561 096,78 € et d'un excédent de la section de fonctionnement de 97 555 928,71 €) ainsi que des restes à réaliser de 28 550 890 € en recettes d'investissement, soit un déficit à financer au budget supplémentaire de 2 454 278, 07 €.
- D'autre part, il inclut les propositions d'ajustements émanant des différents secteurs de la Collectivité ainsi que des agences et offices pour tenir compte des décisions ou des éléments intervenus depuis le vote du budget primitif sachant, qu'en priorité, ont été favorisés les redéploiements par transfert de crédits pour ce qui concerne les dépenses.

I - LES RECETTES

Les recettes nouvelles inscrites au Budget Supplémentaire s'élèvent à 7 739 990 € et se ventilent, comme détaillé ci-après, en 2 000 000 € en recettes d'investissement et 5 739 990 € en section de fonctionnement.

Les recettes totales de l'exercice se trouvent ainsi portées à 661 917 034,60 € (hors opérations d'ordre) en progression de + 3,2 % par rapport à celles inscrites au budget primitif 2007 (641 642 851 €).

Recettes d'investissement		2 000 000 €
ODARC	Avance remboursable	2 000 000 €
Recettes de fonctionnement		5 739 990 €
	Contributions directes	139 859 €
	Exo TH	- 2 031 €
	Exo TF	1 327 €
Finances	Exo TP	279 853 €
	Francisation	602 256 €
	TIPP (26 points)	- 1 900 000 €
	Autres TIPP (loi 13 août 2004)	6 485 362 €
Coopération décentralisée	INTERREG IIIC	79 639 €
	Reversement subvention	8 400 €
	Contractualisation MAE	45 325 €
Total des recettes inscrites au BS 2007		7 739 990 €



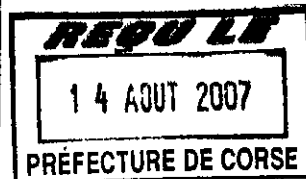
Elles correspondent à :

1. Des **ajustements de recettes** effectués sur la base des notifications transmises par les services de l'Etat, non portées à notre connaissance au moment de l'élaboration du budget primitif (impôts directs, allocations compensatrices, TIPP).
2. Des **recettes nouvelles** :
 - En section d'investissement :
 - 2 000 000 € au titre d'une avance remboursable accordée à l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse pour le plan de relance de l'Agriculture Insulaire (cf. paragraphe sur les dépenses : C - *Eléments d'analyse par secteurs d'intervention*).
 - En section de fonctionnement :
 - Il s'agit essentiellement de la prise en compte des notifications intervenues depuis l'adoption du budget primitif pour un montant total de 5 606 626 €. La régularisation la plus importante porte sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers qui se décompose en une part affectée pour les 26 points de TIPP accordés à la Corse (34 439 698 €) et une seconde part au titre des transferts liés à la loi du 13 août 2004 (6 485 362 €)¹ ;
 - Et, sur le secteur de la coopération décentralisée, il s'agit surtout d'ajustements de recettes sur INTERREG IIIC pour le projet GEDERI et de la prise en compte d'une contractualisation avec le Ministère de l'Agriculture, le tout pour un montant de 133 364 €.

Ces prévisions de recettes (hors opérations d'ordre) viennent s'ajouter aux recettes reportées au compte administratif, comme le retrace le tableau suivant, pour financer le déficit global enregistré au compte administratif et autoriser le financement d'opérations nouvelles.

	Recettes reportées au CA 2006	Recettes nouvelles inscrites au BS	Total des recettes
Investissement	28 550 890 €	2 000 000 €	30 550 890 €
Fonctionnement	0 €	5 739 990 €	5 739 990 €
Total	28 550 890 €	7 739 990 €	36 290 880 €

Recettes réelles



II - LES DEPENSES

Le présent projet de budget supplémentaire pour l'exercice propose une inscription de crédits supplémentaires, toutes sections confondues, de

¹ Ces crédits viennent en compensation des transferts des personnels TOS, des IFSI (fonctionnement des écoles et aides aux étudiants) - Loi du 13 août 2004.

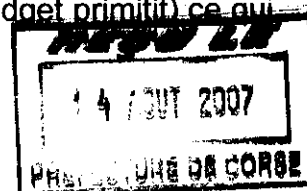
5 285 711,93 € portant les dépenses totales pour l'exercice 2007 à 646 928 856,95 € hors dépenses d'ordre, soit une progression de + 0,8 % par rapport à celles votées au budget primitif.

Le tableau ci-après retrace l'ensemble des inscriptions faites en section d'investissement et en section de fonctionnement :

Secteur	AP	CP	AE	CPF
OEHC	300 000,00 €	100 000,00 €		
ATC			- 1 500 000,00 €	- 1 500 000,00 €
ODARC	2 323 715,00 €	2 000 000,00 €		
OEC	- 816 953,33 €		90 000,00 €	90 000,00 €
Total Agences Offices	1 806 761,67 €	2 100 000,00 €	- 1 410 000,00 €	- 1 410 000,00 €
Forêt		800 000,00 €		
Eau/Assainissement	356 568,90 €			
Equipements Collectifs Communaux	- 1 491 909,60 €		- 8 500,00 €	- 8 500,00 €
Habitat	- 398 704,72 €			
Chartes	- 425 312,84 €	1 100 000,00 €		
Total Aménagement et Développement	- 1 959 358,26 €	1 900 000,00 €	- 8 500,00 €	- 8 500,00 €
Réseau ferré	6 272 300,00 €		- 64 000,00 €	- 20 000,00 €
Routes	4 211 149,74 €		1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
Ports et aéroports		- 263 391,07 €		
Total infrastructures	10 483 449,74 €	- 263 391,07 €	1 036 000,00 €	1 080 000,00 €
Constructions scolaires universitaires	6 329 995,81 €	650 000,00 €		
Affaires scolaires			278 000,00 €	268 000,00 €
Enseignement supérieur			6 000,00 €	6 000,00 €
Langue Corse			69 000,00 €	69 000,00 €
Total Formation Enseignement supérieur	6 329 995,81 €	650 000,00 €	353 000,00 €	343 000,00 €
Ingénierie Bâtiments	1 985 000,00 €	1 000 000,00 €		
Sports	2 570 770,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Patrimoine	- 159 513,77 €	- 1 268 940,00 €	- 136 000,00 €	- 6 000,00 €
Culture		40 000,00 €	149 000,00 €	109 000,00 €
Communication			100 000,00 €	485 000,00 €
Outil foncier			15 000,00 €	15 000,00 €
Finances			40 000,00 €	21 043,00 €
Administration générale			64 000,00 €	20 000,00 €
TIC		1 000 000,00 €		
Coopération décentralisée		-832 000,00 €	261 500,00 €	261 500,00 €
Ressources Humaines			90 000,00 €	50 000,00 €
Total	21 057 105,52 €	4 325 668,93 €	554 000,00 €	960 043,00 €

A - Sur la section d'investissement

Le présent projet de budget supplémentaire fait apparaître en section d'investissement une inscription globale d'autorisations de programme d'un montant de 21 057 105,52 € (+ 7,6 % par rapport à l'inscription faite au budget primitif) ce qui



porte le montant total des autorisations de programme pour l'exercice 2007 à 299 332 105,52 €.

Cette inscription d'AP inclut un toilettage partiel s'élevant à 3 292 394,26 € et des inscriptions nouvelles à hauteur de 24 349 499,78 €.

En ce qui concerne les crédits de paiement, ils s'élèvent à 4 325 668,93 € (+ 1,6 % par rapport au budget primitif) ce qui porte le montant total des CP à 272 656 745,95 €.

Les crédits de paiement se décomposent également en une restitution de crédits à hauteur de 2 364 331,07 € et des inscriptions nouvelles pour 8 690 000 €.

Ces inscriptions portent l'écart AP/CP à près de 500 M€ (483,2 au BP 2007), écart qui correspond toutefois toujours à un taux de couverture de moins de deux années

B - Sur la section de fonctionnement

En matière de crédits de fonctionnement, les propositions nouvelles en matière d'autorisations d'engagement s'élèvent à 554 000 € (+ 0,2 % par rapport au BP 2007) à rapprocher de l'inscription de 338 227 000 € faite au budget primitif 2007, soit pour l'ensemble de l'exercice 2007 une prévision d'AE de 338 781 000 €.

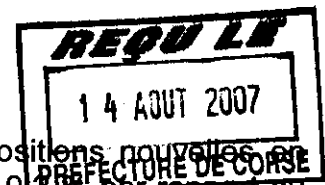
En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, une inscription nouvelle d'un montant de 960 043 € est proposée (+ 0,2 % par rapport au budget primitif) portant le montant total des crédits de fonctionnement à 374 271 817 €.

C - Eléments d'analyse par secteurs d'intervention :

Par secteurs d'intervention, les remarques suivantes peuvent être faites :

1. Agences et offices :

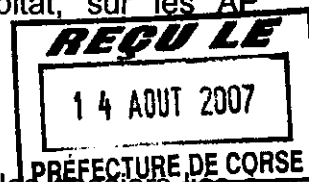
- a. Equipements hydrauliques : Les crédits demandés en AP et CP d'investissement permettront, au regard de l'importance des travaux à mettre en œuvre, de réaliser une nouvelle tranche de remise à niveau des ouvrages.
- b. Agriculture : Les AP et CP proposés en investissement concernent essentiellement l'attribution d'une avance remboursable pour permettre la mise en œuvre optimale du plan de relance de l'agriculture, avance qui sera restituée dès la fin de l'exercice (cf. paragraphe relatif aux recettes). Des AP complémentaires sont également demandées, au-delà des redéploiements effectués, pour permettre le versement d'acomptes sur arrêtés d'investissement.
- c. Tourisme : 1,5 M€ sont restitués au budget supplémentaire tant en AE qu'en CP et correspondent à la réduction des excédents de fonctionnement de l'agence.



- d. Environnement : En investissement, un toilettage des AP de ce secteur a été opéré. En fonctionnement, les crédits viennent en ajustement des besoins (prise en charge de deux agents sur l'économie rurale).
- e. Action économique : Des redéploiements des AP sont proposés en faveur du secteur des aides individuelles aux entreprises à hauteur d'1,6 M€.

2. Aménagement et Développement :

- a. Forêt : Les crédits demandés en investissement concernent les travaux en forêt territoriale, travaux qui se sont effectués de façon plus rapide que prévue du fait de meilleures conditions climatiques cet hiver.
- b. Eau/Assainissement : Les AP demandées sont rendues nécessaires du fait de nombreux dossiers en instance.
- c. Equipements collectifs communaux : Un toilettage a été effectué sur ce secteur.
- d. Habitat : Sur ce secteur, les annulations d'AP proposées correspondent à un toilettage principalement des AP antérieures à l'exercice 2005.
- e. Chartes urbaines : Les 1,1 M€ demandés en crédits d'investissement sont rendus nécessaires du fait d'un taux d'exécution du budget déjà très important à ce jour. En AP, par contre, un toilettage a été opéré essentiellement, comme pour le secteur de l'habitat, sur les AP antérieures à 2005.



3. Infrastructures de transport :

- a. Réseau ferré : Les AP sollicitées viendront abonder les dossiers liés à l'acquisition des autorails, le renouvellement des voies ferrées ainsi que les installations de maintenance à Cazamozza.
- b. Routes : Les AP demandées en investissement, au-delà des redéploiements effectués en interne, correspondent aux acquisitions foncières sur Propriano suite au jugement en appel sur cette opération, aux travaux de parking sur la traverse d'Olmato et au Pont d'Abra suite à la réévaluation du marché correspondant déjà acté par l'Assemblée de Corse. En fonctionnement, les 1,1 M€ demandés correspondent à une condamnation de la Collectivité dans un contentieux (Affaire DIMAG).
- c. Ports et aéroports : Des CP sont restitués et correspondent à une prévision de consommation des crédits d'ici la fin de l'exercice moins importante.

4. Formation, Enseignement supérieur et Recherche :

Les AP demandées correspondent essentiellement au lancement de l'opération d'extension de l'Institut Universitaire de Technologie de Corte. En fonctionnement, les crédits inscrits correspondent principalement à l'inscription de crédits liés au forfait d'externat pour la rémunération des personnels non enseignants des établissements d'enseignement privé, compensés intégralement en TIPP (part liée aux transferts issus de la loi du 13 août 2004).

5. Ingénierie du bâtiment :

En investissement, les crédits demandés correspondent aux opérations concernant l'aménagement de l'allée

Barbagelata en parking, la réparation du mur Europcar (la CTC a été condamnée à réparer) ainsi que l'aménagement et l'affectation de bureaux dans l'ancien Institut Consulaire.

6. *Sports* : Les AP demandées permettront de lancer, dans le cadre de la politique de territorialisation des interventions de la Collectivité, la réalisation d'un complexe sportif sur la communauté de communes de Calvi-Balagne et de financer les travaux de rénovation du stade de l'AC Ajaccio.
7. *Patrimoine* : Un toilettage important a été réalisé par ce secteur tant en AP qu'en AE. Des restitutions de crédits sont également opérées sur les deux sections du fait du retard pris sur les opérations de réhabilitation du Palais des Gouverneurs à Bastia et du Musée Fesch à Ajaccio.
8. *Culture* : Les crédits d'investissement demandés viendront financer en complément des travaux à la cinémathèque. En fonctionnement, les crédits inscrits tant en AE qu'en CP sont nécessaires sur le secteur du spectacle vivant pour le soutien de manifestations culturelles.
9. *Communication* : Les crédits inscrits en fonctionnement correspondent essentiellement à la réinscription de crédits pour le paiement de l'opération « Tour de Corse 2006 » du fait d'un problème intervenu sur le mandatement en clôture d'exercice. 100 000 € sont demandés également tant en AE qu'en CP pour la réalisation d'un journal de la Collectivité.
10. *TIC* : Les crédits d'investissement demandés viennent en complément de redéploiements internes pour faire face aux engagements de la Collectivité en matière de délégation de service public « Réseau Haut Débit ».
11. *Coopération décentralisée* : Les crédits restitués en investissement correspondent à un réajustement des besoins de ce secteur. En fonctionnement, les AE et CP demandés sont liés essentiellement au remboursement du FEDER sur l'opération GEDERI (INTERREG IIIC), montant non connu au moment du vote du budget primitif.
12. *Administration générale* : Les crédits demandés correspondent à un ajustement des besoins de ce secteur.
13. *Outil foncier* : Les crédits inscrits en fonctionnement permettront la mise en œuvre de la convention constitutive du groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse validée par l'Assemblée de Corse lors de la session du mois de juin 2007.
14. *Autres* : Des crédits sont demandés en fonctionnement sur le secteur des ressources humaines ainsi que sur le secteur des finances pour permettre le lancement de diverses études. On notera aussi sur le secteur des finances l'annulation d'un titre de recettes d'un montant de 1 042,95 € sur l'Office National des Forêts (avoir émis à tort).



CONCLUSION

Le présent projet de Budget Supplémentaire est un exercice équilibré favorisant les redéploiements et restitutions de crédits ainsi que l'inscription des dépenses incontournables pour lesquelles la Collectivité a pris un engagement.

Ce projet de budget supplémentaire conserve de surcroît une structure stable par rapport à celle observée au budget primitif notamment en matière de ratio investissement / fonctionnement, ratio qui s'établit à 42,2 / 57,8 en légère amélioration par rapport à celui constaté au budget primitif 41,8 / 58,2.

D'ici la fin de l'année, une décision modificative devrait intervenir pour permettre les derniers ajustements de crédits ainsi qu'un « toilettage » des AP ouvertes antérieurement afin d'aborder dans les meilleures conditions la préparation du budget pour l'exercice 2008.

* * *

Telles sont les grandes lignes du Projet de Budget Supplémentaire que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Les propositions qui y figurent assurent la sincérité budgétaire par le réajustement des ressources.

